

Le 5 novembre 2003

Madame Ginette Giasson,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Rimouski
Droit de rectification des faits – Mémoire DM11
V/dossier : 01-755-4
N/Réf. P5423-01- /04**

Madame,

Nous vous transmettons, ci-joint, les rectifications de la Ville de Rimouski relatives au mémoire DM11 déposé à la commission après la deuxième partie des audiences publiques concernant le projet mentionné en objet.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Le responsable des services techniques,

RF/fg

Rémi Fiola, ing.

p.j. (1)

c.c. M. Denis Latouche, ing., directeur Service génie-travaux publics

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LES DE RIMOUSKI

<i>FAITS ET ÉNONCÉS</i>	<i>RECTIFICATIONS</i>
Mémoire DM11	
Page 1 : « La conséquence en est la fermeture très prématurée de l'actuel site de même qu'un gaspillage et une pollution excessifs. »	<ul style="list-style-type: none"> Le devis d'exploitation présenté en 1988 pour obtenir le certificat de conformité de la deuxième phase du LES mentionne que la durée de vie du site est 15,5 ans. Donc, la fermeture était prévue pour 2003.
Page 2 : « Le fait que pendant pratiquement toute la vie utile du site actuel (environ 20 ans), Rimouski n'a utilisé de compacteur à déchets, ne serait-ce qu'usagé. »	<ul style="list-style-type: none"> La Ville a toujours utilisé un compacteur à déchets à son lieu d'enfouissement sanitaire. En effet, à l'automne 1980, la Ville a fait l'acquisition d'un compacteur à déchets de marque Caterpillar, modèle 816. Ce compacteur a été utilisé dès l'ouverture du LES en 1981, et ce, jusqu'en février 2001. Depuis cette date, la Ville utilise un compacteur à déchets usagé de marque Caterpillar, modèle 826.
Page 2 : « D'après une source, dernièrement et pour une durée d'environ six mois, le compacteur n'aurait pas été utilisé faut de budget pour le réparer. »	<ul style="list-style-type: none"> Le nouveau compacteur a été arrêté durant 40 jours à l'été 2002 afin de permettre le remplacement des crampons et durant sept jours en septembre 2003 pour renforcement des roues d'acier. Il est important de préciser que durant ces périodes, l'autre compacteur à déchets a toujours été utilisé puisque la ville en possède deux depuis février 2001.
Page 2 : « La récupération comporte encore des lacunes... »	<ul style="list-style-type: none"> Depuis l'implantation de la collecte sélective porte-à-porte, le taux moyen de récupération est d'environ 180 kg/porte, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise de 117 kg/porte.